



GUIDE PRATIQUE

COMPRENDRE, ANALYSER ET METTRE EN ŒUVRE

LA CONVERGENCE ENTRE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DROITS HUMAINS



Date de parution

Août 2018

Auteurs du document

Blandine Le Bourgeois (CIEDEL)

Pascale Vincent (CIEDEL)

Catherine Delhaye (CIEDEL)

Florence Wady (IDHL)

Mise en page

Gaël Belsoeur (CIEDEL)

Remerciements

Ce document repose sur le travail réalisé lors d'un atelier du Réseau des praticiens du développement.

L'ensemble des participants à l'atelier est donc associé à la réalisation de ce guide pratique, ainsi que les participants à la table ronde de clôture de l'atelier.

L'atelier de travail dont est issu ce guide a été organisé avec le soutien de



et la participation de



CONTENU

INTRODUCTION	6
--------------------	---

PARTIE 1 : COMPRENDRE L'INTÉRÊT DE LA CONVERGENCE

1. DROITS HUMAINS.....	8
2. DÉVELOPPEMENT LOCAL.....	15
3. QUELLE CONVERGENCE ?	18

PARTIE 2 : METTRE EN PRATIQUE LA CONVERGENCE.....

OUTIL n°1 MISE EN ŒUVRE D'UN DROIT.....	21
OUTIL n°2 GUIDE DE RÉFLEXION POUR CONCEVOIR UN PROJET	25
OUTIL n°3 CERCLE DE DURABILITÉ, POUR LIRE LA SITUATION D'UN TERRITOIRE.....	31

INTRODUCTION

Ce livret est issu d'un atelier de travail du Réseau des Praticiens du Développement, organisé à Lyon (France) en Juin 2016 par le RAFOD, avec l'appui du CIEDEL, la participation de l'IDHL et le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

LE RÉSEAU DES PRATICIENS DU DÉVELOPPEMENT

Le Réseau des Praticiens du Développement est un réseau de professionnel·le·s francophones travaillant au développement des territoires à tous les niveaux de la société. Les membres du Réseau ont été formé·e·s au CIEDEL, à Lyon, et partagent une posture professionnelle basée sur l'approche développement local.

Le Réseau des praticiens du développement porte une ambition globale : contribuer au renouvellement des modèles de développement et aux transitions sur les territoires.

LES ATELIERS DU RÉSEAU

Le RAFOD organise chaque année un ou plusieurs ateliers thématiques à Lyon ou sur les territoires des membres : les Ateliers du Réseau. Ces ateliers permettent aux professionnel·le·s membres du Réseau d'échanger leurs expériences, de construire de nouvelles références communes et de produire de nouveaux savoirs autour de thématiques à forts enjeux.

SENS GLOBAL DE LA RÉFLEXION MENÉE LORS DE CET ATELIER

Le « développement local » promeut des dynamiques d'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives au niveau des territoires à partir des secteurs économique, environnemental, social et culturel, que ce soit en milieu rural ou urbain, en mobilisant les acteurs publics et privés, offrant ainsi 1) des possibilités d'application pratique pour la mise en œuvre des droits humains au service de la communauté locale, 2) des possibilités de produire et promouvoir les droits.

L'approche « droits humains » positionne les actions de développement local dans un prolongement éthique, tout en cherchant à renforcer leur impact en les inscrivant dans une perspective juridique.

Ces 2 approches – DL et DH - sont bien souvent considérées séparément et menées par des acteurs différents... L'atelier souhaitait préciser les orientations d'une démarche commune et valoriser des outils faisant converger **ces 2 approches, indissociables pour tout acteur de développement d'un territoire**, quels que soient les points d'entrée.

PARTIE 1 : COMPRENDRE L'INTÉRÊT DE LA CONVERGENCE

1. DROITS HUMAINS

Un droit... prérogative dont on dispose, qui est rendue exécutoire par le domaine judiciaire (via des voies de recours et des sanctions). Un droit peut être codifié dans des textes juridiques, mais aussi dans la coutume, la tradition, ou dans les pratiques sociales et morales (tout un ensemble de valeurs autour desquelles les individus se regroupent et forment une société).

Les droits humains... – réputés universels, inaliénables, indivisibles, interdépendants, indissociables – sont des droits inhérents à la personne humaine ; ils garantissent le respect de la dignité humaine et trouvent leur origine dans l'idée que « tout Homme a droit au respect de sa dignité ». Ils sont :

- Naturels, car associés à la condition humaine (ce qui les différencie du *droit positif* basé sur des lois et des règles) ;
- Universels, car tous ont les mêmes droits en tant qu'êtres humains. Cependant cette universalité doit tenir compte de la diversité des sociétés. Leurs représentations sont variées, leurs pratiques et réalités différentes, les courants de pensées et religions évoluent selon l'époque, ainsi que les valeurs portées par une société et par chacun...

Les droits trouvent leur ancrage dans l'espace (le contexte de chaque région ou pays), et dans le temps (ils sont évolutifs).

TEXTES STANDARDS INTERNATIONAUX

La DUDH 1948

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (valeur morale qui n'a aucune force juridique) : elle est valable pour tous ! C'est un idéal commun à atteindre ; ce sont des grands principes fondamentaux, que l'on retrouve dans les Constitutions des Etats de droit et dans les principaux instruments des droits humains.

Ces droits sont basés sur le **principe de dignité** (fondement des DH) et sur le **principe d'égalité** (non discrimination, mêmes droits pour tous). Parmi les droits reconnus par la DUDH, soulignons les **libertés fondamentales**, droit qui constitue l'essence de la dignité : ce sont des libertés sans lesquelles on ne peut exister (vie, expression, non torture...). On retrouve ces libertés fondamentales au niveau des Constitutions des Etats (de droit).

La DUDH pose des grands principes qui donnent le cadre ; ils sont déclinés dans des textes qui vont les transformer en « obligations » pour les Etats qui les ratifient – essentiellement à travers des « **conventions / traités internationaux des DH** ». Ces textes internationaux sont classés de différentes manières :

- selon des grandes conventions ou traités (8 conventions principales, droits indivisibles / interdépendants) classés...
- selon plusieurs générations (catégories de droits issus de revendications/ combats de différentes périodes ; ils ont tous la même importance ; ils montrent bien l'évolution dans le temps).

MISE EN ŒUVRE DES DROITS

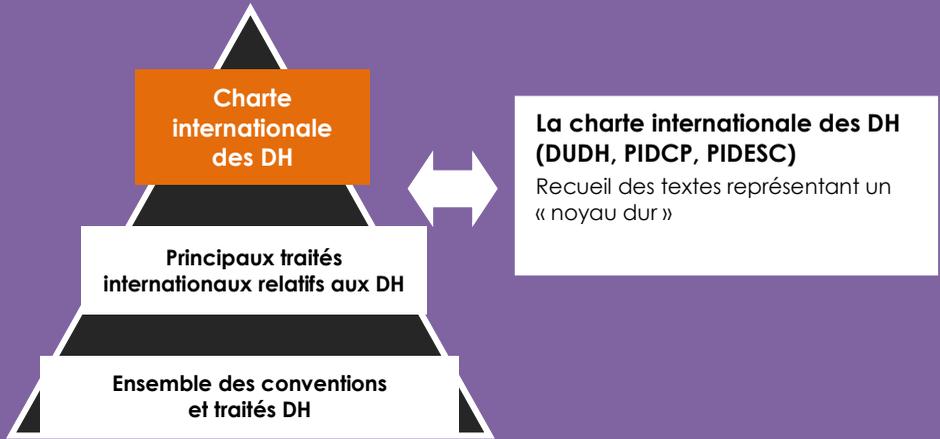
Les Nations Unies sont à la fois le cadre de négociation et l'espace de contrôle dans la mise en œuvre des droits, au niveau international.

Ces droits internationaux sont en principe intégrés dans le droit interne à chaque Etat, selon les modalités propres à chaque Etat, qui sont prévues dans la Constitution de chaque Etat.

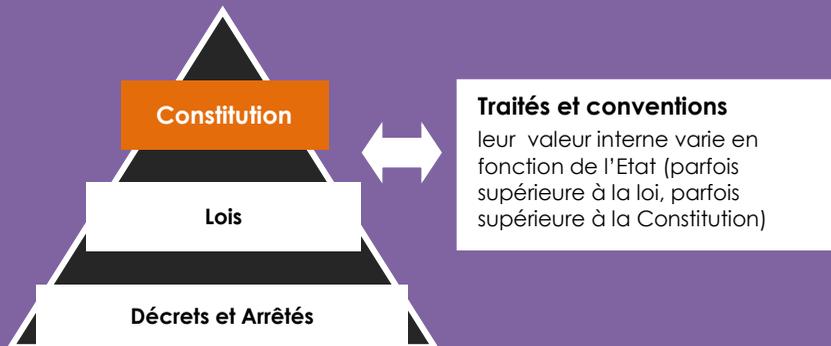
LIENS ENTRE LES SYSTÈMES NATIONAUX, RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX DE PROTECTION ET HIÉRARCHIE DES LOIS



PRINCIPAUX TEXTES INTERNATIONAUX DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS



AU NIVEAU NATIONAL



État de Droit

Etat dont les autorités politiques et administratives (centrales et locales) agissent selon les règles du droit et dans lequel tous les individus bénéficient de droits et libertés fondamentaux. Cela suppose l'indépendance de la justice ; le principe de légalité est 1^{er} par rapport au principe de légitimité.

Tout **État est souverain**. Il est libre :

- de signer / ratifier ou pas une convention / un traité
- d'accepter partiellement (droit de réserve) en interprétant à sa manière. L'Etat précise alors la portée de son engagement et définit les modalités de l'application du texte.

Mais la souveraineté d'un Etat évolue aussi. Elle n'est plus un droit absolu : un Etat a le devoir d'assurer la protection de sa population. Intervient ici la délicate question d'ingérence dans les affaires intérieures d'un État, lorsque des pays tiers veulent intervenir ou faire pression (la sanction économique est une manière de poser des conditions).

Un **texte ratifié** (*approuvé et accepté, confirmant sa signature*) a une valeur contraignante : il est alors **obligation** pour l'Etat qui le ratifie. Et dans ce cas, les dispositions internationales sont intégrées dans l'ordre juridique interne du pays. Le Droit international a alors un effet sur le territoire (à travers des voies de recours). On mènera des actions de plaidoyer pour inciter un Etat à ratifier, pour lever les réserves, faire appliquer le texte...

OBLIGATION DES ÉTATS EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Mettre en oeuvre =
obligation positive de
réaliser

Protéger = obligation
positive de protéger
contre les atteintes

Respecter = obligation
négative de ne pas porter
atteinte

VOIES DE RECOURS

La **reconnaissance** des droits est une étape ; la **mise en œuvre** des droits en est une autre, et c'est la plus difficile. Pour en assurer le respect... des **mécanismes de protection** (dont la légalité est tirée des textes) existent :

- Le système judiciaire du pays : en tout premier lieu ;
- Le conseil des DH au niveau régional (CEDH – Cour Européenne des DH, mais aussi Cour Africaine, Cour Interaméricaine, Cour des pays Arabes...) ;
- Les comités d'experts : il en existe pour chaque grande convention spécifique ; ils veillent à la bonne exécution de la convention selon diverses procédures. Ils en précisent aussi l'interprétation, afin d'assurer un certain standard et éviter ainsi des dérives d'interprétation par les pays ;
- Le conseil des DH : c'est un organe des Nations Unies qui prend en compte tous les DH (global).

EN RÉSUMÉ,

LA GARANTIE DES DROITS SE SITUE À DEUX NIVEAUX

leur reconnaissance
dans un corpus normatif
national et international



leur mise en œuvre via
des voies de recours, des
institutions et des sanctions

POLITIQUE D'INTÉGRATION DES DH DANS TOUTES LES ACTIONS DE L'ONU

L'ONU a défini les modalités d'intégration des Droits Humains dans toutes ses actions à travers :

- Le rapport du Secrétaire Général "Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des DH pour tous", 2005

"Il n'y a pas de développement sans sécurité, il n'y a pas de sécurité sans développement et il ne peut y avoir ni sécurité, ni développement si les DH ne sont pas respectés"

- La résolution de l'Assemblée Générale 60/251 du 15 mars 2006 : les DH sont un des 3 piliers des NU avec la sécurité/paix internationale et le développement.

Le lien est clairement établi entre paix, développement et protection des Droits Humains

2. DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Développement Local cherche également la dignité de l'humain. Il s'agit d'une démarche qui consiste à mobiliser et rassembler, sur et à propos d'un espace perçu et vécu comme une référence de proximité, le plus possible des forces en présence. L'objectif est de construire, prendre et mettre en œuvre collectivement des décisions, afin d'assurer sur cet espace, un « vivre ensemble » qui réponde le mieux possible aux besoins et aspirations de celles et ceux qui y vivent et agissent, en valorisant au mieux les ressources locales, et en négociant son projet avec les niveaux de décision supérieurs.

Le développement local est un processus qui :

- S'intéresse à un **territoire** : un espace particulier, où s'est tissé un lien étroit entre la société locale et son lieu de vie, qui est un lieu d'histoire, de culture, de production et d'échanges ; mais aussi un espace géré localement, en interaction avec les territoires voisins, voire avec d'autres plus lointains, et avec les espaces plus vastes dans lequel il est inséré.
- Rassemble des volontés, donc des **acteurs** : publics et privés, associatifs et entreprises locaux, mais en négociant avec des acteurs externes concernés par / compétents sur différents domaines, qui sont simultanément engagés dans la réflexion et dans l'action.
- Est tourné vers l'avenir, pour changer la situation et s'ancre dans le concret, donc dans l'**action**.

Le développement local vise à tirer le meilleur des potentiels et des interactions existants dans un espace qui constitue un lieu d'ancrage et d'appartenance pour une population donnée.

Ce qui s'y joue, face à la mise en cause permanente des équilibres entre les différents systèmes - écosystèmes et systèmes sociaux, politiques et économiques - c'est :

- la liberté que se donne une société d'inventer ses propres solutions ;
- à une échelle où la proximité des relations sociales permet de mutualiser les perceptions et compréhensions des situations, de débattre, de confronter les intérêts, et de construire et mettre en œuvre ensemble des décisions ;
- non en visant le seul développement économique, ou la seule préservation de l'environnement... mais en cherchant à articuler de la façon la plus cohérente possible dans un projet de territoire, les besoins, aspirations et possibilités de la société, la mobilisation des ressources naturelles, sociales, culturelles, économiques, politiques, autour d'actions innovatrices pour le territoire, en prenant garde que ces actions soient attentives à ses vulnérabilités, que ces vulnérabilités soient liées aux réalités géographiques, historiques, socio-culturelles, ou politiques.
- en lien avec d'autres échelles territoriales, pour corriger les déséquilibres et les inégalités dans le développement socio-économique, éducatif, culturel, souvent générées par d'autres logiques de développement,
- en lien avec d'autres territoires pour « *faire réseau* », et partager des idées, des savoirs faire, des innovations, et des forces de changement qui peuvent faire levier à des échelles plus vastes.



DÉVELOPPEMENT LOCAL

Dynamique
économique,
sociale, culturelle,
environnementale



Concertée, portée
par des acteurs
individuels et
collectifs



S'appuyant sur une
culture, une histoire
et un territoire

WISE LE BIEN-ÊTRE DES POPULATIONS
DANS UNE DYNAMIQUE D'ADAPTATION –
NÉGOCIATION VIS-A-VIS DES CONTRAINTES EXTERNES



PROCESSUS CONCRET

D'ORGANISATION D'UN TERRITOIRE POUR :

- Mûrir des priorités
- Choisir des actions à partir de savoirs et propositions des habitants et acteurs socio-économiques
- Mettre en œuvre les ressources disponibles pour satisfaire à ces propositions

3. QUELLE CONVERGENCE ?

La prise en compte des Droits Humains offre aux processus de développement local un cadre conceptuel :

- basé sur les normes et les principes internationaux des DH,
- orienté vers la promotion et la protection des DH,
- qui reconnaît les êtres humains en tant que détenteurs de droits (et d'obligations) et définit des devoirs pour les débiteurs d'obligations,
- qui met l'accent sur les groupes marginalisés, les personnes vulnérables et ceux victimes de discriminations,
- qui vise la réalisation progressive de tous les droits humains,
- qui accorde la même importance aux résultats qu'aux processus de développement.

Faire converger DH et DL apporte...

> **Une valeur normative :** des normes juridiques universelles pour vivre dignement ; cette valeur donne un cadre légal à une action légitime et renforce l'action de développement.

> **Une valeur pratique :**

- Contribue à la durabilité des résultats,
- Assure une meilleure viabilité / efficacité du processus,
- Clarifie l'objectif de développement des capacités, et contribue à l'évolution de dynamiques de développement

LA CONVERGENCE DU DL ET DU DH OFFRE...

- **Un outil de plaidoyer :** offre des opportunités pour dialoguer à propos de certaines questions sensibles
- **Un outil pour rendre des comptes :** assure un suivi et une surveillance pour superviser les efforts des gouvernements
- **Un outil analytique :** aide à comprendre les causes profondes des problèmes de développement
- **Un outil de programmation :** aide à identifier les priorités et à orienter le processus (par exemple avec les standards minimum, les principes des droits humains ...)

PARTIE 2 : METTRE EN PRATIQUE LA CONVERGENCE



OUTIL n°1

MISE EN ŒUVRE D'UN DROIT

En pratique, la démarche consiste à :

1

Comprendre la situation problème

2

Chercher les lois existantes (au niveau national)

3

Chercher les conventions / traités spécifiques à la thématique ou à un groupe de personnes (et chercher au-delà pour pouvoir trouver la bonne entrée – l'entrée possible - ou plusieurs entrées) (aux niveaux régional ou international)

4

Vérifier si l'État a ratifié ou non ce(s) texte(s) et vérifier s'il y a des « réserves » (conditions que l'État aurait négociées avant de signer/ratifier le texte)

5

Interpréter le droit : veiller à maîtriser la compréhension du texte (pour la solidité d'un argumentaire de plaidoyer ou d'une action de développement ; si un recours est engagé, s'appuyer sur un juriste)

EXEMPLE : COMPRENDRE LE CONTENU ET LA MISE EN ŒUVRE DU DROIT À L'EAU

Travail du Comité pour les DESC, Observation Générale N° 15, Droit à l'eau

Art 11. Droit de toute personne à un niveau de vie suffisant...y compris la nourriture... le logement... (l'eau fait partie des garanties fondamentales). Les Etats prendront des mesures pour assurer la réalisation de ce droit...

Art 12. Droit qu'a toute personne pour assurer sa santé physique et mentale ; l'eau, une ressource naturelle... essentielle à la vie, à la santé...indispensable pour mener une vie digne.... Des mesures doivent être prises par les Etats.

Le Droit à l'eau signifie aussi : approvisionnement suffisant, accessible, coût abordable, salubre et de qualité....

Contenu normatif : qu'est-ce qu'un droit à l'eau ?

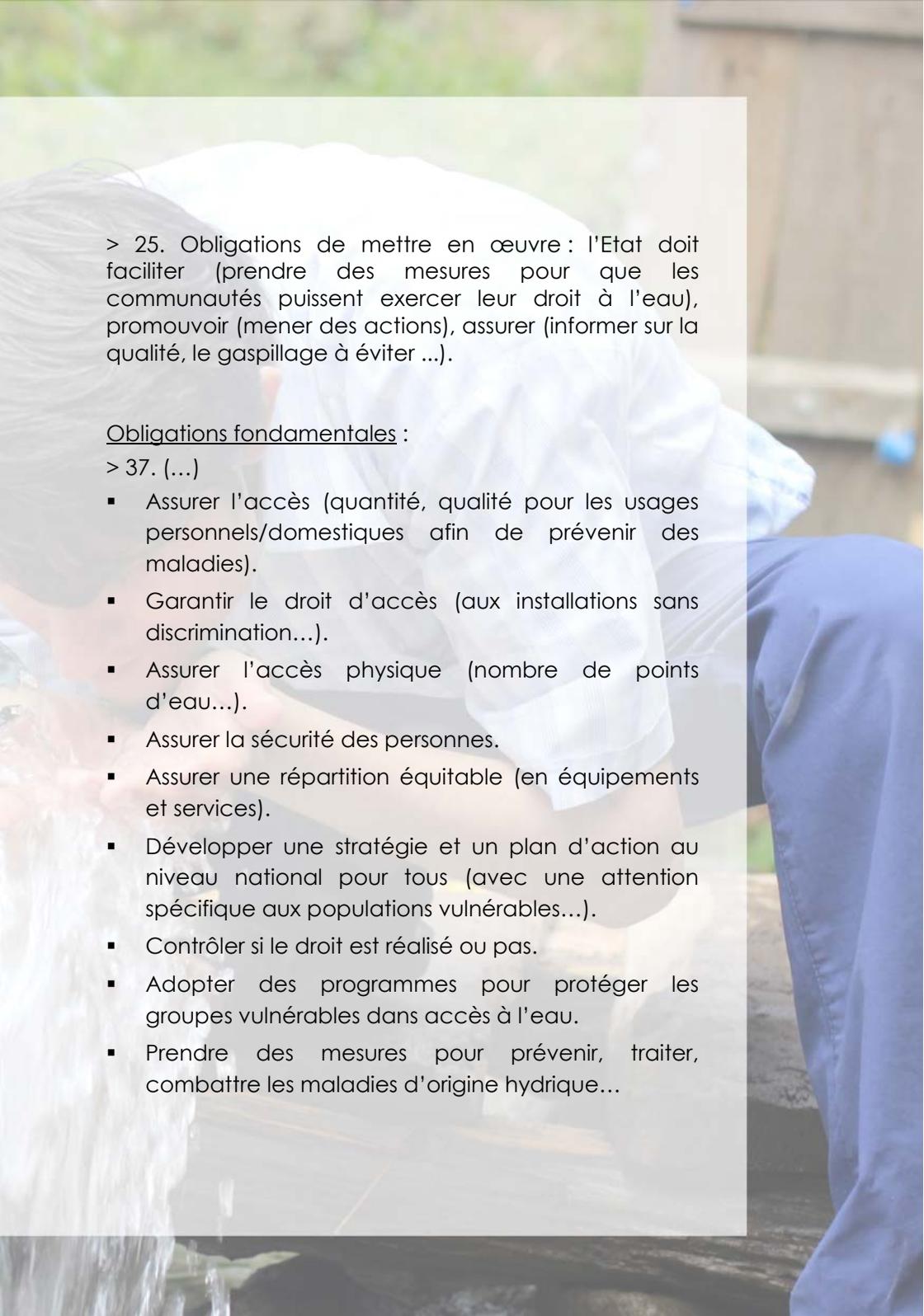
> 10. Un droit à l'eau consiste en des libertés (droit d'accès ininterrompu...pour exercer le droit à l'eau..., une eau non contaminée...) et des droits (... accès via et à un système d'approvisionnement, et gestion de ce système donnant possibilité d'exercer le droit à l'eau...).

> 12. L'approvisionnement peut varier selon les situations, mais il existe des facteurs pertinents quelles que soient les circonstances : disponibilité (suffisante, constante...), qualité (salubre, odeur, couleur, goût...), accessibilité (physique, économique, et information...).

Obligations des Etats parties :

> 21. Obligations de respecter : l'Etat doit s'abstenir d'entraver l'exercice du droit à l'eau (par ex. de limiter la quantité disponible à cause d'entreprises...).

> 23. Obligations de protéger : l'Etat doit empêcher un tiers d'entraver l'exercice du droit à l'eau (et prendre pour cela des mesures législatives).

A person with long dark hair, wearing a white long-sleeved shirt and blue pants, is shown from the back, washing their hands under a running faucet. The water is splashing around their hands. The background is slightly blurred, showing an outdoor setting with greenery and a wooden structure.

> 25. Obligations de mettre en œuvre : l'Etat doit faciliter (prendre des mesures pour que les communautés puissent exercer leur droit à l'eau), promouvoir (mener des actions), assurer (informer sur la qualité, le gaspillage à éviter ...).

Obligations fondamentales :

> 37. (...)

- Assurer l'accès (quantité, qualité pour les usages personnels/domestiques afin de prévenir des maladies).
- Garantir le droit d'accès (aux installations sans discrimination...).
- Assurer l'accès physique (nombre de points d'eau...).
- Assurer la sécurité des personnes.
- Assurer une répartition équitable (en équipements et services).
- Développer une stratégie et un plan d'action au niveau national pour tous (avec une attention spécifique aux populations vulnérables...).
- Contrôler si le droit est réalisé ou pas.
- Adopter des programmes pour protéger les groupes vulnérables dans accès à l'eau.
- Prendre des mesures pour prévenir, traiter, combattre les maladies d'origine hydrique...



OUTIL n°2

GUIDE DE RÉFLEXION

POUR CONCEVOIR UN PROJET

Note : outil réalisé par CIEDEL/IDHL pour le centre Anaphora (Egypte) en 2013 sur la base d'un document rédigé par la Plateforme Rhône Alpes Etat de Droit, intitulé « Coopération décentralisée et Droits ».

Aide à la réflexion sur une action de développement, pour prendre en compte les droits humains a minima. Les questions ci-dessous sont à centrer sur le sujet lié à votre action / projet. Chacun peut, bien sûr, ajouter / adapter les questions...

1. Votre action de DL et son contexte (village, commune,...)

Questions à se poser	OUI/ NON	Remarques/ explications/détails
Quelles sont les pratiques de gouvernance ¹ au niveau local ? au niveau national ?		
Quel est le niveau de relations entre les institutions gouvernementales et votre organisation, en considérant les actions que vous avez menées et celles que vous développerez dans le futur ?		
Quelles sont les ressources humaines, techniques, financières... disponibles au niveau des institutions étatiques?		
Est-ce que les institutions publiques de votre territoire et au-delà sont ouvertes à vos initiatives? Ont des compétences et des moyens pour s'engager sur des initiatives communes?		
Est-ce que les actions et partenariats que vous développez sont orientés sur le « long terme » ?		

¹ La gouvernance est entendue ici comme la manière de concevoir et de mettre en œuvre des politiques publiques, dans une logique de co-construction et de gestion des décisions publiques.

2. Accès aux droits en situation de gouvernance locale

Questions à se poser	OUI/ NON	Remarques/ explications/détails
Est-ce que les actions permettent aux institutions publiques (niveau local) d'être sensibilisées / de prendre en compte les devoirs et droits, et d'améliorer le dialogue avec les populations du territoire ?		
Est-ce que les institutions publiques (niveau local) ont conscience que leur responsabilité légale s'articule avec les Droits ?		
Dans votre commune / village, y a-t-il des organisations / personnes qui travaillent sur les droits et sur la gouvernance locale ?		
Est-ce que vos actions et celles des autres acteurs du territoire incluent des questions transversales comme : développement durable, égalité, genre, gouvernance, participation citoyenne ?		
Est-ce que les actions participent à renforcer les compétences des institutions publiques au niveau local ? régional ? national ?...		
...		

3. Les actions de DL et les populations concernées

Questions à se poser	OUI/ NON	Remarques/ explications/détails
Comment incluez-vous, dans vos actions, les groupes qui n'ont pas accès à leurs droits, en lien avec l'action (groupes marginalisés) ?		
Est-ce que les personnes sont au courant des actions que vous voulez mener ? Comment ? Et qui ?		
Est-ce qu'elles participent au processus de décision ?		
Est-ce qu'elles participent à la mise en place des activités ?		
Est-ce que les actions contribuent à améliorer l'accès aux droits des populations ? Des différents groupes ?		
Est-ce que les actions contribuent à renforcer les personnes sur leurs droits et leurs devoirs ? (meilleure prise de conscience)		
Est-ce que les actions permettent d'améliorer le dialogue avec les institutions publiques ?		
...		

4. DL et gouvernance locale

Questions à se poser	OUI/ NON	Remarques/ explications/détails
Quel est le niveau de cohérence entre vos actions et les politiques publiques s'il en existe ?		
Est-ce que les actions sont élaborées avec des partenaires ? Des personnes ou groupes de personnes ? Tout autre acteur ?		
Est-ce qu'il y a une convention de partenariat claire? Avec des objectifs, résultats attendus, responsabilités de chaque acteur, contribution financière ?...		
Est-ce que chaque partenaire participe à la mise en œuvre, au suivi des actions ? Est ce qu'ils ont les moyens et les compétences pour le faire ?		
Y a-t-il un système de pilotage / suivi des actions permanent parmi les partenaires ?		
Est-ce que l'évaluation des actions inclue leur impact sur l'accès aux droits des personnes et le renforcement d'une gouvernance démocratique ?		
Est-ce que les actions incluent la collaboration entre les institutions publiques et les acteurs locaux ?		
Est-ce que vous avez pensé à capitaliser les actions ayant un résultat positif ou impact sur DL/DH ?		
...		

5. Valeurs et principes importants liés aux DH, à la gouvernance démocratique et à l'État de droit

Questions à se poser	OUI/ NON	Remarques/ explications/détails
Est-ce que l'accès aux DH et la gouvernance démocratique locale font partie des valeurs qui soutiennent vos actions ? Est-ce discuté avec vos partenaires? Avec les autorités locales?		
Est-ce que vous avez prévu /prévoyez des ressources financières en vue de promouvoir l'approche par les droits dans vos actions ?		
Est-ce que les actions sont utiles pour améliorer réellement et à long terme, l'accès aux droits ? Comment ?		
Est-ce que les actions participent à renforcer la gouvernance locale démocratique ? Comment?		
Est-ce que les actions respectent et promeuvent l'égalité entre les personnes ? H/F ? PsH?...		
Est-ce que les actions respectent et promeuvent un développement durable ?		
Est-ce que les actions respectent et promeuvent l'égalité, la non-discrimination, la participation, l'inclusion, la responsabilité ?...		
...		



OUTIL n°3

CERCLE DE DURABILITÉ, POUR LIRE LA SITUATION D'UN TERRITOIRE

OUTIL BASÉ SUR LA RECHERCHE D'ÉQUILIBRES POUR UNE DURABILITÉ TERRITORIALE

Le DL s'inscrit dans un écosystème local, un milieu de vie dont les dimensions sont à la fois naturelles, humaines et matérielles, et en interdépendance entre elles. En effet, les caractéristiques de ce milieu sont façonnées au fil du temps par les manières dont il est géré par les institutions qui en sont chargées, par les usages qu'en font ceux qui y vivent et y travaillent, et par les pratiques sociales des acteurs qui interviennent sur/dans cet espace.

En se donnant pour ambition d'influer sur l'amélioration des conditions de vie individuelles et collectives dans/de ce milieu, par l'amélioration des droits à travers des actions de développement, le DL a un impact à la fois écologique, socio-culturel, économique et politique. Il est donc utile, voire indispensable, de cerner l'état du territoire dans ces domaines, pour mieux travailler sur la définition d'actions de DL adaptées à la situation.

OUTIL DE LECTURE - SITUATION D'UN TERRITOIRE

Cet outil se base sur une approche systémique (approche globale d'éléments en interrelation) qui invite à prendre de la hauteur pour observer les relations entre les éléments sans s'attarder sur les éléments eux-mêmes. La démarche et l'outil proposent :

> **une vision d'ensemble à partir de 4 domaines** (Economie, Ecologie, Culture, Politique) qui interagissent entre eux ; chacun est décliné en 7 items,

> **où le « social » n'apparaît pas comme un domaine** en tant que tel, puisqu'il est dans tout et donc cœur de la démarche : « le bien vivre pris dans sa globalité à travers ces 4 domaines ».

LE CERCLE DE DURABILITÉ

Le cercle de durabilité a été créé par des chercheurs australiens de l'Université de Sydney*. Le CIEDEL le considère comme un outil très pertinent et flexible et l'utilise régulièrement.



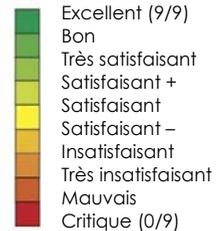
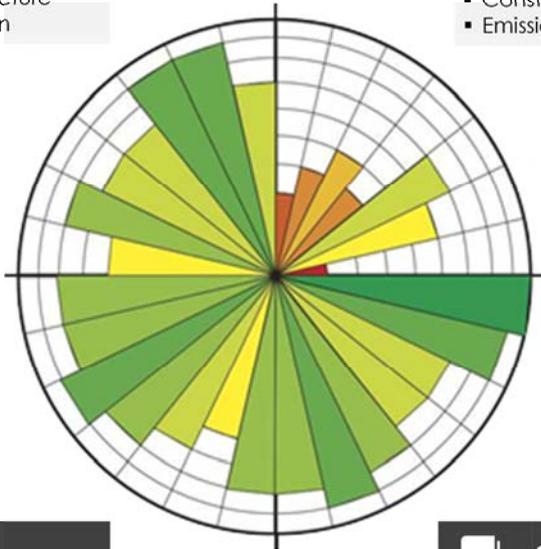
ÉCONOMIE

- Production
- Transferts et échanges
- Comptabilité et régulation
- Consommation et usages
- Travail et aide sociale
- Technologie, infrastructure
- Richesse et distribution



ÉCOLOGIE

- Matières premières et énergie
- Eau et air
- Flore et faune
- Habitat et alimentation
- Aménités et espace
- Constructions, aménagements
- Emissions et déchets



POLITIQUE

- Organisation et gouvernance
- Loi et justice
- Communication, mouvement
- Représentation et négociation
- Sécurité et entente
- Dialogue et réconciliation
- Ethique et redevabilité



CULTURE

- Engagement et identité
- Loisirs et créativité
- Mémoire et avenir
- Foi et sens
- Genre et générations
- Informations et apprentissage
- Santé et bien être

*Circles of sustainability, Institute for culture and society, Paul James, Western Sydney University, Australie ; Senate Department for the Environment, Transport and Climate Protection, Berlin, Allemagne

COMPRENDRE LE SENS DES 4 DOMAINES



Écologie

L'écologie regarde la durabilité des installations / aménagements en mettant un focus sur les relations entre les humains et leur environnement social, naturel et construit. Aussi appelée écologie humaine, cela élargit le sens du développement durable aux conditions de vie et à la santé des personnes.

Ainsi ce domaine porte un regard sur :

- La disponibilité, la qualité et la gestion-préservation des ressources naturelles,
- L'occupation de l'espace, la réponse aux besoins fondamentaux (ou d'existences),
- La prise en compte des risques.



Culture

La culture est un reflet fondamental de la complexité de la société.

Le domaine culture regarde :

- Les pratiques, discours, expressions concrètes qui font sens pour la société (à l'échelle du territoire),
- Les représentations sur les situations ; le sens qu'une société donne à ce qu'elle perçoit,
- La réponse aux besoins primaires et secondaires (ou de sociabilité et d'amélioration des situations sociales).



Économie

L'économie est fondamentale pour le développement durable malgré certaines critiques sur le modèle « économie, social, environnement » :

- Le risque que l'économie soit considérée comme 1er domaine ou en dehors du social
- Le risque aussi de ne voir dans l'environnement que l'angle de ressources mondiales
- Et le social comme du "divers" ; une collection de petites choses qui ne rentreraient ni dans l'économie ni dans l'environnement

L'approche du cercle de durabilité propose une alternative :

Le domaine économique définit les pratiques et sens accordés à la production, utilisation et management des ressources, en utilisant le concept "ressources " au sens large du terme (naturelles, financières, humaines, compétences, savoir-faire, réseaux, pouvoir, information...).



Politique

Le politique va au-delà des Etats et modes de gouvernance ; il s'agit là de considérer le changement politique comme nécessaire pour répondre aux défis économiques, écologiques et culturels.

Ainsi, ce domaine politique prend en compte les pratiques, le sens et les valeurs liés à l'organisation sociopolitique locale : organisation, autorisation, légitimation, régulation du vivre ensemble (relations entre usagers d'un même territoire) et du pouvoir d'agir (pouvoir social).

LE CERCLE DE DURABILITÉ, UN OUTIL DE DIAGNOSTIC QUI FAVORISE L'ANIMATION

Le territoire concerné par votre travail doit être précisément défini pour que:

- **les participants sachent à quelle échelle ils réfléchissent :** cela sera le plus souvent la commune ou l'intercommunalité, pour faire le lien avec l'échelle territoriale où se décident les politiques publiques locales ;
- **l'instance de portage du projet, qui sera soit définie sur la base du diagnostic, soit identifiée.** Il y a 2 cas de figure : le commanditaire peut être l'autorité locale, ou la commande peut venir d'une initiative de la société civile qui souhaite animer la réflexion sur le territoire pour négocier ensuite avec les autorités locales.

Dans une approche très participative, on peut commencer par solliciter une appréciation subjective des acteurs sur la situation, à laquelle seront ajoutées des données pour compléter leur regard.

S'il s'agit d'une commande institutionnelle laissant peu de place à la participation, l'outil peut être utilisé comme guide de traitement et d'analyse des données et des études existantes. La synthèse est alors présentée aux décideurs en charge de la validation du diagnostic.

Nous décrivons ici la démarche où l'outil sert de support à l'animation d'un débat.

LA DÉMARCHE

1

Choisir et délimiter un territoire

Attention à délimiter une échelle raisonnable

2

Identifier et inviter les participants

Tout acteur du territoire est potentiellement concerné. Si les participants sont nombreux, prévoir plusieurs réunions par quartier / village, ou constituer des groupes de travail.

Attention : il est important de recueillir les fonctions des participants pour situer qui ils représentent et cerner ainsi les points de vue en présence. Chaque groupe doit travailler au début sur l'ensemble du cercle de durabilité, car sa structure n'est pas linéaire ni cloisonnée, mais systémique. Quand on aborde un domaine et ses items, l'approche territoriale amène souvent à évoquer des questions qui renvoient à un ou plusieurs des 3 autres domaines.

3

Passer au crible les différents items

Chaque participant propose sa propre appréciation qu'il note de 0 à 9, pour chaque item.

Consignes à donner aux groupes : à partir de la question de départ, donnez votre appréciation en vous basant sur l'échelle proposée page 29 pour le cercle de durabilité (d'excellent (9) à critique (0))

> Les appréciations sont partagées au sein du groupe. Chacun donne des explications sur sa perception, son appréciation...

> Cela donne lieu à des discussions et débats, accords ou désaccords... Ce n'est pas la note qui est importante, mais les discussions, qui aboutissent à une expression riche. Cela suppose des échanges bienveillants, où chacun(e) écoute l'autre et accueille sa vision, même si elle est surprenante, déroutante ou opposée à la sienne. La mise en place d'une animation et d'une modération-médiation des échanges et du dialogue facilite la mise en œuvre de cette posture. Ces

règles doivent être énoncées au début, et l'animateur ne participe ni à la notation ni au débat, afin de garder le recul nécessaire et garantir un climat de travail constructif.

En débattant, les acteurs partagent leur vision de la situation du territoire ; il s'agit de confronter les perceptions et de pointer ainsi l'essentiel c'est-à-dire les situations plutôt positives, et les situations plutôt critiques ou qui présentent des enjeux forts.

> **Sur chaque item le groupe essaie de s'accorder sur une appréciation commune** (mettre une note collective et non pas calculer une moyenne, ce qui n'aurait pas de sens) : les débats permettent d'enrichir, d'explicitier et d'ajuster les perceptions.

> **Il est important de garder la trace du fil des discussions, et de mettre en place des moyens pour retenir :**

- *tout ce qui se dit, se partage. Les débats incluent souvent des éléments plus larges que celui concernant directement l'item abordé (ne pas les oublier, surtout s'ils devront être classés ailleurs...)* ;
- *les points de convergence, sujets sur lesquels les points de vue se rencontrent ;*
- *les écarts/points de divergence, sujets fortement discutés ou très critiques, afin de creuser ultérieurement ces sujets.*



Quelques obstacles possibles :

> **La formulation / le sens des items :**

- *Les catégories du cercle aident à ordonner les informations, mais elles sont toutes liées entre elles.*
- *Certains items associent 2 grands sujets (comme « eau et air » par exemple) sur lesquels la situation sur le territoire peut être contrastée ; cela peut rendre la notation difficile ; ne vous laissez pas bloquer : oubliez la note et gardez vos idées.*

- *Certaines informations vont dépasser le domaine sur lequel le groupe est en train de travailler. Vous serez parfois amenés à faire des allers-retours d'un item à l'autre, voire d'un domaine à l'autre. Par exemple, si vous êtes en train de traiter le Domaine Economie, item Production, et que les discussions amènent des éléments concernant la destruction des sols ou la pollution de l'eau, allez aussi consigner ces éléments dans le Domaine Ecologie, item eau et air. Soyez souples, car les idées arrivent souvent en même temps, et il importe de les classer d'emblée dans le domaine et item le plus approprié. C'est le rôle de l'animateur de vérifier avec le/les auteurs de l'idée que le classement choisi correspond bien à l'idée émise.*
- *Si les participants ne voient pas ce qu'un item signifie, ou qu'ils l'interprètent de manières différentes, vous pouvez vous aider du guide proposé ci-après, qui apporte des idées. Mais attention, c'est un recours en cas de difficulté et non une check list. Le guide n'est surtout pas à suivre à la lettre et n'est pas non plus exhaustif ! Veillez aussi à ce que les « questionnements » proposés par item sonnent juste avec le territoire.*

> Vous serez sans doute amenés à constituer un pool d'animation, avec des personnes chargées de la modération dans les groupes. Il peut être très utile de réaliser l'exercice au sein de ce pool avant la ou les réunions avec les acteurs du territoire, pour se familiariser avec l'outil, se conforter dans sa logique – très différente des outils classiques – et anticiper les difficultés que vont rencontrer les participants.

RESTER FLEXIBLE DANS L'UTILISATION

L'outil est avant tout un canevas de réflexion, de collecte d'informations, d'analyse et de débat, pour la lecture de la situation d'un territoire et de ses principaux défis. Les animateurs ne doivent pas apporter le résultat ni l'imposer aux acteurs.

Et si vous « bloquez »...

Lorsqu'un sujet reste marqué par de profondes divergences, cela signifie qu'il faudra creuser ultérieurement ! Cherchez ou faites chercher par des groupes de travail thématiques, des données qui permettront d'objectiver les informations relatives au territoire, et si possible de réaliser une comparaison avec des standards. Dans l'idéal, le pilote de la démarche aura au préalable recueilli à la fois des données qu'il communiquera aux acteurs pour alimenter les réflexions et étayer les analyses. Cet apport de données peut aussi être confié à des personnes-ressources, dans leur domaine de compétences (par exemple : des ressources techniques ou des opérateurs invités à participer, et que vous aurez rencontrés avant pour convenir avec eux des modalités de leur participation et de leurs apports possibles).

Il est normal que tous n'aient pas la même perception, la même lecture du territoire. Essayez de le prendre comme une richesse et non comme un problème ! Gardez les points de vue différents, les réserves ou oppositions exprimées. Elles apparaîtront peut-être moins critiques quand vous regarderez l'ensemble du cercle et serez amenés à poser votre synthèse collective ; ou elles pourront être associées à un autre item qu'elles éclaireront plus finement...

N'oubliez pas l'objectif de votre travail : produire un diagnostic du territoire avec ses forces/faiblesses, ses opportunités/menaces, et ses enjeux. Ainsi, après avoir dessiné le cercle de durabilité du territoire, vous pouvez traduire ces constats dans un tableau FFOM (diagnostic de votre territoire faisant ressortir les éléments clés).

POINTS DE REPÈRES SUR LES 4 DOMAINES

Pour faciliter le remplissage du cercle de durabilité, les 4 pages suivantes indiquent la situation idéale pour chaque domaine et sous-domaine de questionnement. Cela donne des points de repères pour pouvoir utiliser le cercle de durabilité.

> **Suivre ou adapter le questionnement par domaine** ; les pilotes du travail pourront s'appuyer sur la grille proposée, élaborer leur propre support de questionnement par item, ou laisser le champ ouvert à la compréhension de chaque groupe.

> **Afin d'éviter de se perdre dans les détails, animer un 1er travail pendant environ 2 heures** pour faire émerger les perceptions et visions à travers les débats. Puis, approfondir là où cela semble nécessaire.



ÉCOLOGIE

Situation idéale au regard du DL et des DH (référence pour la note maximum 9)

Matières premières et Energie	Le territoire a des matières premières qui soutiennent son activité économique, et de bonnes pratiques en matière d'utilisation de ces ressources, qui sont bien valorisées, protégées, renouvelées et accessibles à tous. Le territoire promeut l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.
Eau et Air	Le territoire a des ressources en eau suffisantes, et de bonnes pratiques en matière d'utilisation de la ressource qui est bien valorisée, protégée et accessible à tous. Le territoire promeut des dispositifs propres et économes pour l'assainissement de l'eau et l'élimination de la pollution de l'atmosphère.
La faune et la flore	Le territoire a une biodiversité riche, et de bonnes pratiques de valorisation, de protection et de reconstitution. Le territoire promeut la conservation des écosystèmes et de la biodiversité, combat la déforestation / la désertification.
Habitat et alimentation	De bonnes conditions de logement et la sécurité alimentaire sont assurées pour la population ; des dispositifs sont prévus pour les personnes vulnérables.
Aménités* et espace <small>caractéristiques d'un environnement de vie qui le rend agréable à vivre, attirant</small>	Le territoire présente des caractéristiques physiques et des aménagements qui lui donnent des atouts certains en matière de qualité de vie, et pour son attractivité.
Constructions et aménagements	Les infrastructures, les équipements et les conditions de déplacement et de transport sont bien pensés, organisés, gérés ; ils sont fonctionnels, économes et sûrs et contribuent à la résilience du territoire.
Émission et déchets	Le territoire est très vigilant à limiter / éliminer ses émissions de GES, de produits polluants et de déchets ; il est engagé dans la réduction, le recyclage, la réutilisation.


CULTURE**Situation idéale au regard du DL et des DH**
(référence pour la note maximum 9)

Engagement et identités	Les habitants ont un fort sentiment d'appartenance au territoire ; les liens sociaux sont vivaces et marqués par la convivialité et le sens du collectif ; des programmes d'éducation populaire permettent une forte conscience des enjeux et un engagement de tous.
Loisirs et créativité	La vie culturelle est dynamique ; l'offre de loisirs est abondante et diversifiée ; les compétences artistiques sont valorisées ; le territoire organise des événements originaux et soutient la créativité et les innovations sociales.
Mémoire et avenir	L'histoire du territoire est mise en valeur, les habitants la connaissent, ils savent d'où ils viennent ; la situation permet d'avoir confiance dans l'avenir.
Convictions et sens	Des valeurs fortes sont promues et partagées, elles cimentent la société, sans discrimination, au-delà des différences d'origine ou de croyances ; les spiritualités cohabitent sereinement.
Genre et générations	Chacun-e, homme et femme, jeune et vieux, a une place, des droits et une dignité égales dans la société et est respecté ; les différents groupes échangent entre eux, il y a une bonne vitalité de la communauté.
Informations et apprentissage	Il y a un bon accès à l'information et une bonne disponibilité et accessibilité des services à caractère éducatif comme les écoles, l'alphabétisation, l'université, la formation professionnelle.
Santé et bien être	Un environnement sain, la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des services de santé ainsi que des systèmes de prévoyance et de protection permettent à chacun-e de se soigner et d'avoir un état de santé satisfaisant ; les personnes vulnérables sont incluses.

Situation idéale au regard du DL et des DH
(référence pour la note maximum 9)

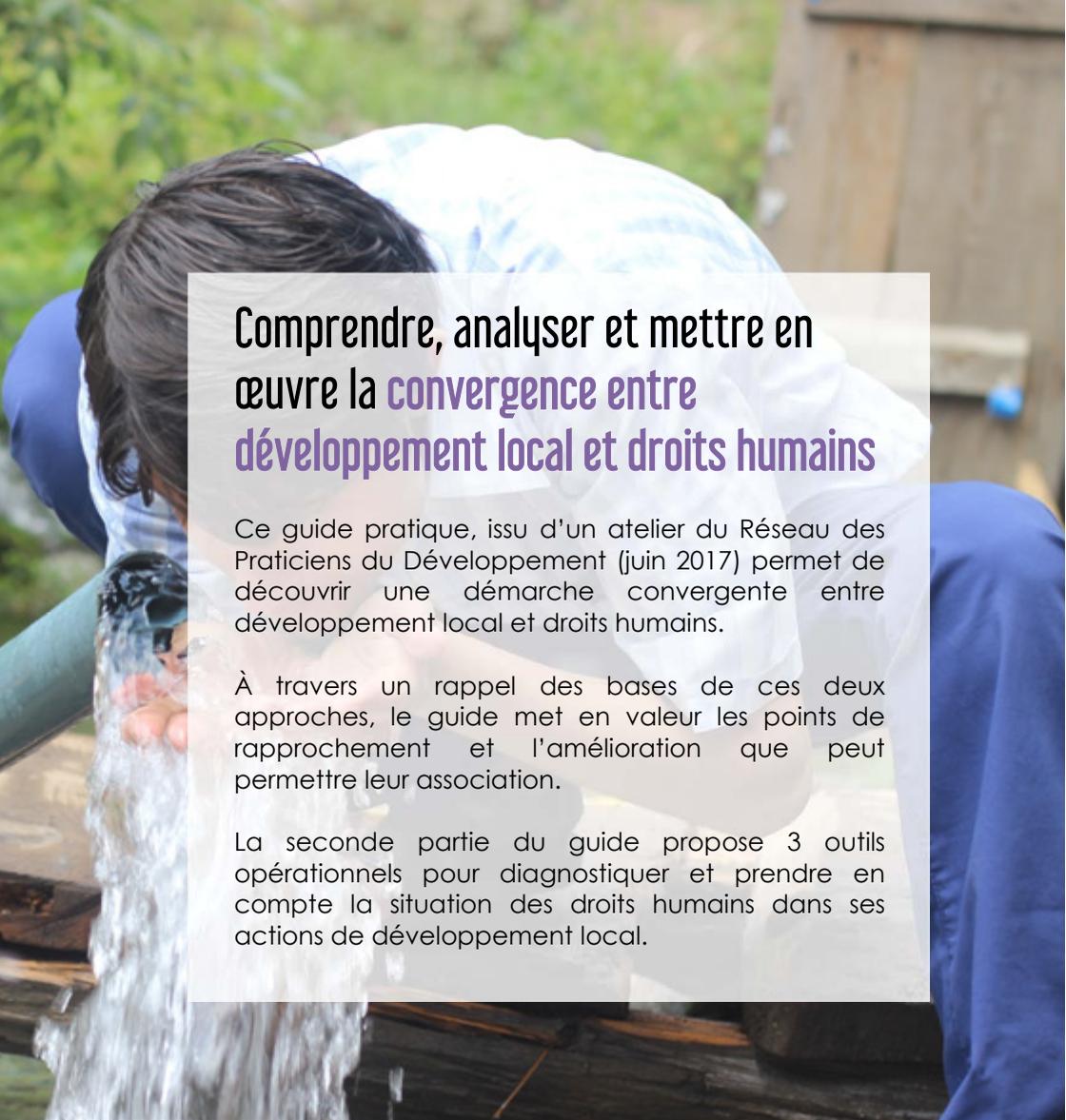
Organisation et gouvernance	Les pouvoirs publics sont bien organisés, fonctionnels, compétents et mobilisent les ressources financières et fiscales nécessaires à leur action ; il y a une volonté politique manifeste de travailler au bénéfice du territoire et des populations ; les politiques publiques sont pertinentes et bien articulées ; l'accès aux mandats politiques et aux fonctions de décision est ouvert.
Loi et justice	Les institutions fonctionnent bien, les droits humains sont respectés, les politiques et aides publiques sont orientées vers le droit, la justice et la durabilité ; les actes et comportements illicites sont condamnés.
Communication et mouvement	Le droit d'information et le droit à la libre circulation des personnes sont respectés.
Représentation et négociation	Les mécanismes de décision sont inclusifs, responsables et participatifs : les différentes composantes de la société sont consultées par les autorités et leur avis est pris en compte.
Sécurité et entente	Le territoire présente un bon climat social et un bon niveau de sécurité des biens et des personnes, le taux de violence est au plus bas.
Dialogue et réconciliation	Les différentes composantes de la société échangent entre elles, les conflits sont gérés.
Éthique et redevabilité	Les institutions sont gérées de façon saine et transparente : les autorités donnent régulièrement des informations sur leur vision, leur action et les effets induits ; le niveau de corruption est au plus bas.



ÉCONOMIE

Situation idéale au regard du DL et des DH (référence pour la note maximum 9)

Production	Le territoire a un tissu économique dynamique, varié et solide ; les facteurs de production sont accessibles à tou-te-s ; les pratiques sont respectueuses de l'environnement et des conditions sociales de production.
Transferts et échanges	Le territoire est ouvert sur l'extérieur ; il favorise les liens entre entreprises et entre les opérateurs, la formation et la recherche ; les services financiers sont accessibles.
Comptabilité et régulations	Le climat des affaires est favorable aux entreprises ; les pratiques du secteur privé et financier sont saines (ou à défaut réprimées) ; les entreprises publient leurs rapports.
Travail et aide scolaire	Le territoire veille à stimuler les pratiques de consommation et d'usage responsables (local, bio, équitable, économe en ressources naturelles et en énergie...).
Richesse et distribution	Le territoire présente une dynamique de création d'activités, un bon niveau d'emplois, qui sont des emplois décents et les personnes vulnérables sont soutenues.
Consommation et usage (des ressources, du produit)	Les populations ont des niveaux de revenus corrects sur des échelles où les écarts sont raisonnables ; le territoire lutte contre la confiscation des ressources et des richesses par quelques-uns.
Technologies et infrastructures	Le territoire présente un bon niveau d'équipement et d'infrastructures de transports et de communication propres ainsi qu'un bon niveau d'accès aux technologies ; les dynamiques de recherche sont favorables à l'innovation.



Comprendre, analyser et mettre en œuvre la **convergence entre développement local et droits humains**

Ce guide pratique, issu d'un atelier du Réseau des Praticiens du Développement (juin 2017) permet de découvrir une démarche convergente entre développement local et droits humains.

À travers un rappel des bases de ces deux approches, le guide met en valeur les points de rapprochement et l'amélioration que peut permettre leur association.

La seconde partie du guide propose 3 outils opérationnels pour diagnostiquer et prendre en compte la situation des droits humains dans ses actions de développement local.

Pour aller plus loin sur cette thématique
www.ciedel.org/formation/developpement-local-droits-humains/



Avec le soutien de

